

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales						
			Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté		
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total	
		<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>							
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>							
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>							
TE	36 01 20	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.01, programme 60, division organique 15 et au Fonds de solidarité international de l'Eau : article de base 01.01, programme 61, division organique 15)	68 555		-1 744			66 811	
TE	36 01 70	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	29 901		1 492			31 393	
TE	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	253		0			253	
TE	36 03 70	Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	3 700		0			3 700	
TE	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	650		0			650	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		103 059 103 059		-252 -252		102 807 102 807	
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>							
WB	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50, division organique 16)	2 322		-2 094			228	
WB	36 03 90	Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50, division organique 16)	0		0			0	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		2 322 2 322		-2 094 -2 094		228 228	
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>							
WB	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0		0			0	
		<i>Total Division organique 17 Dont recettes affectées</i>		0 0		0 0		0 0	
		<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19 Fiscalité</b>							
CR	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1 110 348		-13 053			1 097 295	
CR	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immobilier situé en Belgique	87 402		2 572			89 974	
CR	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	22 634		-978			21 656	
CR	36 04 40	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	105 410		-6 653			98 757	
CR	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	498 565		-38 354			460 211	
CR	36 02 60	Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	145 404		-27 063			118 341	
CR	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0		0			0	
CR	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	30 100		-125			29 975	
CR	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	19 000		-6 400			12 600	
CR	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		0			0	
CR	36 05 90	Redevance radio et télévision	6 934		160			7 094	
CR	36 07 90	Taxes sur les automates	21 200		177			21 377	
CR	37 01 20	Précompte immobilier	38 253		509			38 762	
CR	38 01 50	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	12 633		-1 586			11 047	
		<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		2 097 883 0		-90 794 0		2 007 089 0	
		<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>		2 203 264 105 381		-93 140 -2 346		2 110 124 103 035	
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>							
		<b>Recettes générales - Division organique 09 Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques</b>							
DB	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS	3 166		0			3 166	
		<i>Total Division organique 09 Dont recettes affectées</i>		3 166 0		0 0		3 166 0	

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales						
			Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté		
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total	
		<b>Recettes générales - Division organique 10</b> <b>Secrétariat général</b>							
DI	16 01 11	(Nouveau) Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance	0		250			250	
DI	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0		0			0	
DI	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0		0			0	
DI	16 03 12	(Nouveau) Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages	0		250			250	
DI	16 01 20	(Nouveau) Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public	0		250			250	
DI	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 50, division organique 10)	4 085		0			4 085	
		<i>Total Division organique 10</i> <i>Dont recettes affectées</i>		4 085		750	0		4 835
		<b>Recettes générales - Division organique 11</b> <b>Personnel et affaires générales</b>							
DB	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2 000		0			2 000	
DB	11 02 11	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	3 255		0			3 255	
DB	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11 201		0			11 201	
DB	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30		0			30	
DB	12 01 11	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	50		0			50	
		<i>Total Division organique 11</i> <i>Dont recettes affectées</i>		16 536		0	0		16 536
		<b>Recettes générales - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>							
CR	06 01 00	Produits divers	15 000		0			15 000	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	8 000		-6 000			2 000	
CR	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	254		0			254	
CR	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	2 500		-500			2 000	
CR	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	10		73			83	
CR	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	40		70			110	
CR	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		0			0	
CR	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques	500		0			500	
CR	21 01 10	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0		0			0	
CR	26 01 10	Intérêts de placements	0		0			0	
CR	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	0		0			0	
CR	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50		15			65	
CR	38 03 10	Récupération des créances contentieuses	600		200			800	
CR	49 02 24	Moyens transférés par la Communauté française	3 682 694		-4 432			3 678 262	
CR	49 04 24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0		0			0	
CR	49 06 24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emille)	3 823 838		-196 892			3 626 946	
CR	49 01 40	Dotation Fédérale groupe jeux et paris	3 882		-27			3 855	
CR	49 02 40	Dotation Fédérale TC/TMC	6 617		-47			6 570	
CR	49 03 40	Moyens liés aux compétences transférées	2 694 453		-179 820			2 514 633	
CR	49 03 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2 549 405		-91 472			2 457 933	
CR	49 01 43	Dégrèvements fiscaux	0		0			0	
CR	49 02 43	Recettes des amendes routières	43 950		-1 758			42 192	
		<i>Total Division organique 12</i> <i>Dont recettes affectées</i>		9 517 793		-480 590	0		9 037 203
		<b>Recettes générales - Division organique 15</b> <b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>							
TE	38 01 50	Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52, division organique 15)	30		0			30	
TE	38 02 50	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52, division organique 15)	8		12			20	
TE	38 03 50	Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire du bien-être animal : article de base 01.01, programme 52, division organique 15)	896		-796			100	
		<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>		934		-784			150
		<b>Total Secteur II</b> <b>Dont recettes affectées</b>		9 542 514		-480 624			9 061 890
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>		5 019		-784			4 235
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 10</b> <b>Secrétariat général</b>							
WB	16 01 11	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	52		0			52	
		<i>Total Division organique 10</i> <i>Dont recettes affectées</i>		52		0			52

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales						
			Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté		
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total	
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>							
CR	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0		
CR	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	0		0		0		
		<i>Total Division organique 12</i> <i>Dont recettes affectées</i>		0 0		0 0		0 0	
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b> <b>Mobilité et infrastructures</b>							
HE	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54, division organique 14)	2 400		0		2 400		
HE	16 01 12	Produit de la location de biens	220		0		220		
HE	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	51		0		51		
CR	16 04 12	Produit de la location de biens	122		0		122		
HE	18 01 20	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100		
WB	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		0		0		
HE	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0		
HE	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51, division organique 14)	900		0		900		
CR	36 01 90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 55, division organique 14)	800		0		800		
HE	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52, division organique 14)	15 469		11 117		26 586		
HE	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5		
DB	38 01 50	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.01, programme 53, division organique 14)	17 813		-17 813		0		
HE	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0		
HE	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0		
DB	39 03 10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.01, programme 50, division organique 14)	5 100		0		5 100		
		<i>Total Division organique 14</i> <i>Dont recettes affectées</i>		42 980 42 482		-6 696 -6 696		36 284 35 786	
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b> <b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>							
TE	16 03 11	Recettes provenant du comptoir forestier	180		0		180		
TE	16 05 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arton» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arton» : article de base 01.01, programme 55, division organique 15)	170		0		170		
TE	16 06 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.01, programme 56, division organique 15)	79		0		79		
TE	16 07 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9 000		0		9 000		
TE	16 08 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	500		0		500		
TE	16 09 11	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	10		0		10		
TE	16 10 11	Produits divers (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	500		0		500		
TE	16 11 11	Redevances pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	700		0		700		
TE	16 12 11	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	0		0		0		
TE	16 13 11	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau «dioxines» (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	400		0		400		
TE	16 15 11	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57, division organique 15)	165		45		210		
WB	16 16 11	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : article de base 01.01, programme 53, division organique 15)	1 400		0		1 400		
WB	16 04 12	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4 250		0		4 250		
WB	16 05 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	55		0		55		
TE	16 06 12	Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52, Division organique 15)	200		30		230		
TE	16 07 12	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57, division organique 15)	10		0		10		
TE	26 02 10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	1		0		1		
TE	28 01 30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58, division organique 15)	111		0		111		
WB	28 02 30	Produit de la location du droit de chasse	2 000		0		2 000		
WB	31 01 32	Remboursement de subventions et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		0		0		
WB	31 02 32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de S.I.G.E.C. : article de base 01.01, programme 51, division organique 15)	157		159		316		
WB	31 03 32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77		0		77		
WB	36 03 90	Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003) : article de base 01.01, programme 50, Division organique 15)	809		0		809		
HE	36 06 90	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : article de base 01.01 programme 59, division organique 15)	124 810		-17 810		107 000		

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
TE	37 02 70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	250		0		250	
TE	37 03 70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	1 800		0		1 800	
TE	37 04 70	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	80		0		80	
TE	37 05 70	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité : article de base 01.01, programme 54, division organique 15)	1 500		0		1 500	
TE	38 01 10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité internationale de l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau : article de base 01.01, programme 61, division organique 15)	0		0		0	
TE	38 01 40	Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	3 500		0		3 500	
TE	38 02 50	Divers dons et legs au Fonds du Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.01, programme 52, division organique 15)	0		0		0	
TE	38 03 50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	2 100		80		2 180	
TE	39 01 10	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	8 000		0		8 000	
TE	46 01 40	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : article de base 01.01, programme 62, division organique 15)	0		0		0	
TE	49 01 10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60, division organique 15)	500		0		500	
		<i>Total Division organique 15</i>		163 314		-17 496		145 818
		<i>Dont recettes affectées</i>		139 251		-17 496		121 755
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b>						
		<b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
HE	26 03 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		0		0	
DR	26 04 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	264		0		264	
WB	28 03 10	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0		0		0	
WB	28 04 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
DR	28 01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	59		-59		0	
DR	36 04 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le logement : article de base 01.01, programme 52, division organique 16)	75		19		94	
DR	36 05 90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210		20		230	
HE	38 02 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53, division organique 16)	13 500		0		13 500	
DR	46 01 40	Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	0		0		0	
		<i>Total Division organique 16</i>		14 108		-20		14 088
		<i>Dont recettes affectées</i>		13 575		19		13 594
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b>						
		<b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
MO	11 02 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
MO	39 04 10	Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
MO	46 01 40	Recettes en provenance de l'AVIQ	0		50 434		50 434	
DB	47 01 80	Recettes en provenance de FAMIFED	0		0		0	
		<i>Total Division organique 17</i>		0		50 434		50 434
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> <b>Entreprises, emploi et recherche</b>						
WB	16 10 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	471		0		471	
WB	26 05 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligatoires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200		0		200	
WB	28 02 20	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	49 000		-49 000		0	
WB	31 04 32	Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	80		18		98	
MO	31 07 32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	0		1		1	
WB	31 08 32	(Nouveau) Indemnités compensatoires COVID-19	0		66 529		66 529	
WB	33 01 00	Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0		0		0	
MO	36 01 90	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	150		0		150	
MO	38 01 10	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	100		0		100	
WB	38 01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0	
MO	39 01 10	(Nouveau) Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	0		400		400	
MO	49 01 40	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0		0		0	
		<i>Total Division organique 18</i>		50 001		17 948		67 949
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur III</b>		270 455		44 170		314 625
		<i>Dont recettes affectées</i>		195 308		-24 173		171 135
		<b>Total TITRE I</b>		12 016 233		-529 594		11 486 639
		<i>Dont recettes affectées</i>		305 708		-27 303		278 405
		<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>						
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>						
		<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19</b> <b>Fiscalité</b>						
CR	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	738 583		-24 056		714 527	
		<i>Total Division organique 19</i>		738 583		-24 056		714 527
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur I</b>		738 583		-24 056		714 527
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>						
		<b>Recettes générales - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
CR	06 01 00	Recettes diverses	30		0		30	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	150		324		474	
CR	73 01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0		0	
CR	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	700		0		700	
CR	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	0		216		216	
CR	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles	5 000		0		5 000	
CR	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0	
CR	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		1		1	
CR	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100		0		100	
		<i>Total Division organique 12</i>		5 980		541		6 521
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur II</b>		5 980		541		6 521
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>						
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
CR	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 50, division organique 12)	30		0		30	
CR	89 61 00	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0		0		0	
CR	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0		0		0	
		<i>Total Division organique 12</i>		30		0		30
		<i>Dont recettes affectées</i>		30		0		30

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 - 1er ajustement.

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2020		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b> <b>Mobilité et infrastructures</b>						
HE	66 01 42	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	245		0		245	
HE	66 02 42	Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0		0	
		<i>Total Division organique 14</i> <i>Dont recettes affectées</i>		245 0		0 0		245 0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b> <b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>						
TE	06 01 00	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58, division organique 15)	1 637		0		1 637	
TE	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0		0		0	
TE	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58, division organique 15)	281		0		281	
TE	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	800		0		800	
		<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>		2 718 1 918		0 0		2 718 1 918
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b> <b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
DR	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	245		0		245	
DR	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	476		-76		400	
DR	57 01 40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	413		-313		100	
DR	63 01 22	Remboursement de la subvention annuelle, pour l'année 2015, à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0		0		0	
WB	76 01 12	Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel (recettes affectées Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51, division organique 16)	0		0		0	
WB	76 02 12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50, division organique 16)	0		0		0	
WB	76 03 12	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50, division organique 16)	0		0		0	
DR	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
DR	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	2 301		-301		2 000	
WB	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		0		2	
HE	87 02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : article de base 01.01, programme 54, division organique 16)	43 118		0		43 118	
		<i>Total Division organique 16</i> <i>Dont recettes affectées</i>		46 555 43 118		-690 0		45 865 43 118
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b> <b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
DB	69 01 40	Recettes issues de la revente des bâtiments fédéraux et liés à la 6ème réforme de l'Etat	3 044		0		3 044	
MO	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
		<i>Total Division organique 17</i> <i>Dont recettes affectées</i>		3 044 0		0 0		3 044 0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> <b>Entreprises, emploi et recherche</b>						
WB	51 01 12	Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement	4 500		0		4 500	
WB	61 01 41	Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	0		0		0	
WB	63 01 53	Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	0		100		100	
WB	86 03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
WB	86 03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52, division organique 18)	19 000		3 000		22 000	
		<i>Total Division organique 18</i> <i>Dont recettes affectées</i>		23 500 19 000		3 100 3 000		26 600 22 000
		<b>Total Secteur III</b> <b>Dont recettes affectées</b>		76 092 64 066		2 410 3 000		78 502 67 066
		<b>Total TITRE II</b> <b>Dont recettes affectées</b>		820 655 64 066		-21 105 3 000		799 550 67 066

